



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

RENDRE LA VIE PUBLIQUE PLUS TRANSPARENTE

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊT

LE DIAGNOSTIC

De grandes « affaires » d'enrichissement personnel, de conflit d'intérêt, de fraude ou d'optimisation fiscale impliquant des élus ou des personnes chargées d'une mission de service public ont contribué, ces 25 dernières années, à fragiliser la confiance des Français envers l'ensemble de leurs représentants. Ces scandales ont aussi contribué à fragiliser la démocratie. Pour mieux prévenir les enrichissements inexpliqués et les comportements contraires à l'éthique, pour mieux punir et pour lever la suspicion à l'encontre des élus, il était nécessaire de rendre la vie publique plus transparente.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **UNE HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (HATVP)** est créée pour recueillir et vérifier les déclarations de patrimoine et de revenus des personnes concernées. Autorité administrative indépendante, elle veille aux situations de conflits d'intérêt, contrôle tout enrichissement suspect au cours d'un mandat et dispose de moyens d'investigation importants. Elle peut s'autosaisir ou être directement saisie par les citoyens et les associations de lutte contre la corruption.
- ▶ **LES DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE, D'ACTIVITÉS ET D'INTÉRÊT** sont rendues publiques pour les membres du Gouvernement. Elles sont consultables en préfecture pour les parlementaires et les membres d'exécutifs locaux. Les déclarations doivent être précises et remonter aux cinq dernières années.
- ▶ **LES DÉPUTÉS ET LES SÉNATEURS** ne peuvent plus se lancer dans une activité professionnelle parallèle à leur mandat, s'ils n'exerçaient pas cette profession avant leur élection, et en particulier les fonctions de conseil.
- ▶ En cas de non respect des obligations de transmission, **LES SANCTIONS PÉNALES ENCOURUES** sont de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. En cas de déclaration mensongère, pour les membres du Gouvernement, la peine s'élève à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.
- ▶ **LA POLITIQUE D'OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES EST RENFORCÉE.** La mission Etalab a présenté un plan pour une action publique et collaborative qui vise à l'intégrité de la vie publique, à la transparence de l'action et des comptes publics et à la participation et à l'engagement citoyen, dans le cadre de sa participation à l'Open Government Partnership.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Faire de la France une République exemplaire, et l'une des démocraties les plus avancées en matière de transparence de la vie publique.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les membres du Gouvernement, les Parlementaires nationaux et européens, les principaux responsables d'exécutifs locaux, les membres des cabinets ministériels et collaborateurs du président de la République, du président de l'Assemblée nationale et du président du Sénat, les membres des autorités administratives indépendantes, les titulaires d'emplois ou fonctions à la décision du Gouvernement et nommés en Conseil des ministres, et les responsables des principales entreprises publiques.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le projet de loi organique relatif à la transparence de la vie publique est promulgué en octobre 2013. Les premières déclarations de patrimoine et d'intérêt du Gouvernement sont publiées en juin 2014. Le plan d'action pour une action publique et collaborative est remis en juillet 2015.

QUELS RÉSULTATS ?

En 2015, le Groupe d'États contre la Corruption du Conseil de l'Europe saluait l'action de la HATVP, et l'OCDE plaçait la France à la deuxième place de son classement mondial des gouvernements ouverts.

INSTITUTIONS
DÉMOCRATIE
TRANSPARENCE
JUSTICE

DEPUIS ?



PROJET DE LOI
ORGANIQUE RELATIF
À LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

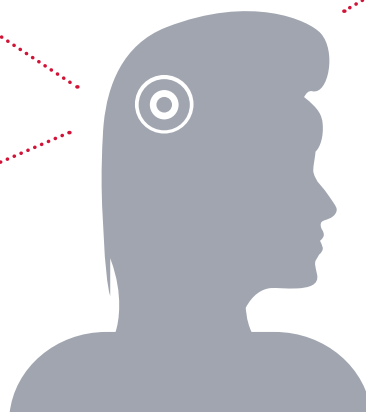


PREMIÈRES
DÉCLARATIONS
DE PATRIMOINE ET
D'INTÉRÊT

POUR QUI ?



- ▶ MEMBRES DU GOUVERNEMENT
- ▶ PARLEMENTAIRES NATIONAUX ET EUROPÉENS
- ▶ TITULAIRES D'EMPLOIS OU FONCTIONS À LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT ET NOMMÉS EN CONSEIL DES MINISTRES
- ▶ LES RESPONSABLES DES PRINCIPALES ENTREPRISES PUBLIQUES



COMMENT ?

HATVP

CRÉATION D'UNE HAUTE AUTORITÉ POUR
LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (HATVP)

- ▶ VÉRIFIE LES DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE ET DE REVENUS
- ▶ VEILLE AUX SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊT
- ▶ CONTRÔLE TOUT ENRICHISSEMENT SUSPECT AU COURS D'UN MANDAT
- ▶ DISPOSE DE MOYENS D'INVESTIGATION IMPORTANTS



ELLE PEUT S'AUTOSAISIR OU ÊTRE DIRECTEMENT SAISIE PAR LES CITOYENS ET LES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LE CONSTAT

CES 25 DERNIÈRES ANNÉES



DE GRANDES « AFFAIRES » D'ENRICHISSEMENT PERSONNEL, DE CONFLIT D'INTÉRÊT, DE FRAUDE OU D'OPTIMISATION FISCALE ONT CONTRIBUÉ, À FRAGILISER LA CONFIANCE DES FRANÇAIS ENVERS L'ENSEMBLE DE LEURS REPRÉSENTANTS

RÉSULTATS

EN 2015



L'OCDE PLAÇAIT LA FRANCE À LA DEUXIÈME PLACE DE SON CLASSEMENT MONDIAL DES GOUVERNEMENTS OUVERTS



FAIRE DE LA FRANCE UNE RÉPUBLIQUE EXEMPLAIRE, ET L'UNE DES DÉMOCRATIES LES PLUS AVANCÉES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

EN CAS DE NON RESPECT DES OBLIGATIONS DE TRANSMISSION



D'EMPRISONNEMENT



D'AMENDE

EN CAS DE DÉCLARATION MENSONGÈRE POUR LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT



D'EMPRISONNEMENT



D'AMENDE